



CONDITIONS DE GARANTIE CONTRACTUELLE " FOR IKEA FROM WHIRLPOOL "



IKEA offre une garantie de cinq (5) ans valable à compter de la date d'achat chez IKEA d'un appareil électroménager « for IKEA from Whirlpool », à l'exception des appareils portant le nom de LAGAN, et dans le cadre d'un usage domestique uniquement.

Qui est couvert par la garantie ?

La présente garantie concerne l'acheteur agissant en qualité de consommateur à compter de la date d'achat chez IKEA. Conservez votre preuve d'achat, elle sera exigée pour pouvoir mettre en oeuvre la garantie.

Que couvre cette garantie ?

La garantie IKEA des appareils «for IKEA from Whirlpool» couvre les frais de réparation, de pièces de rechange, de main d'oeuvre et de déplacement, sous réserve que le produit soit facilement accessible sans frais supplémentaire, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date d'achat chez IKEA, pour tous les défauts apparents de construction et de fabrication susceptibles de nuire à une utilisation normale.

Conformément à l'art. L.211-16 du Code de la Consommation, toute période d'immobilisation du produit, pour une remise en état couverte par la garantie, d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir à la date de la demande d'intervention du consommateur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert dans le cadre de la présente garantie ?

- L'usure normale et graduelle communément admise pour des produits semblables.
- Les dommages résultant du non respect des consignes d'utilisation, d'une installation non conforme aux instructions du fabricant et/ou aux règles de l'art.
- Les dommages du fait d'un tiers ou intentionnels.
- Les dommages externes tels que, entre autres, le vol, la chute ou le choc d'un objet, l'incendie, les brûlures, l'humidité ou la chaleur sèche excessive ou toute autre condition environnementale anormale, toute imprégnation par un liquide, les réactions chimiques ou électrochimiques, la rouille, la corrosion, le calcaire.
- Les pièces consommables, comme piles, ampoules, filtres, joints, tuyaux de vidange, etc. qui nécessitent un remplacement régulier pour le fonctionnement normal.
- Les dommages aux éléments non fonctionnels et décoratifs, notamment les rayures, coupures, éraflures, décoloration.
- Les dommages accidentels causés par des corps ou substances étrangers et par le nettoyage et déblocage des filtres, systèmes d'évacuation ou compartiments pour détergent.
- Les dommages causés aux pièces suivantes : verre céramique, accessoires, paniers à vaisselle et à couverts, tuyaux d'alimentation et d'évacuation, joints, lampes et protections de lampes, écrans, boutons et poignées, châssis et parties de châssis.
- Les frais relatifs à un dommage non garanti ou non constaté par le réparateur agréé.
- Les réparations effectuées par un prestataire non agréé par Whirlpool, ou en cas d'utilisation de pièces autres que des pièces d'origine, toute réparation de fortune ou provisoire restant à la charge du client qui supporterait en outre, les conséquences de l'aggravation éventuelle du dommage en résultant.
- L'utilisation en environnement non domestique.

La garantie reste toutefois applicable aux appareils ayant fait l'objet d'une adaptation dans le respect des règles de l'art par un spécialiste qualifié avec des pièces d'origine du fabricant pour une mise en conformité de l'appareil aux spécifications techniques d'un autre pays membre de l'Union Européenne.

Que ferons-nous pour remédier au problème ?

IKEA s'appuie sur Whirlpool, fabricant des appareils électroménagers « for IKEA from Whirlpool », qui fournira l'assistance de son réseau de réparateurs agréés pour vous servir en tant que prestataire désigné par IKEA dans le cadre de notre garantie.

Si après vérification, Whirlpool conclut que votre réclamation est couverte par la présente garantie contractuelle, le produit défectueux sera

soit réparé, soit remplacé par le même article ou un article similaire. Les frais de réparation, pièces, main d'oeuvre et déplacement du personnel à domicile que le service implique seront pris en charge dans la mesure où le produit est accessible à la réparation sans coût supplémentaire.

Si aucun article équivalent n'est disponible, et en cas d'impossibilité totale ou partielle de réparation reconnue par Whirlpool ou son représentant agréé, sous réserve que les conditions d'application de la garantie soient remplies, IKEA procédera au remboursement total ou partiel de l'appareil reconnu défectueux.

Où s'applique la présente garantie ?

Sous réserve de conformité aux spécifications techniques et réglementations applicables et propres à chaque pays le cas échéant, les garanties pourront être exercées auprès de l'organisation IKEA locale du pays où le produit est utilisé sur tout le territoire de l'Union Européenne (hors DOM et TOM).

Qui contacter pour exécuter les prestations lors de la mise en oeuvre de la présente garantie ?

IKEA a désigné Whirlpool pour vous fournir, au travers de son réseau de partenaires agréés, le service approprié dans le cadre de la présente garantie contractuelle.

Contactez l'équipe du Service-Après Vente Clients Whirlpool (cf. ci-après) pour faire valoir votre garantie ou si vous souhaitez obtenir des informations techniques pour la mise en service ou le bon fonctionnement de votre appareil « For IKEA from Whirlpool ».

Whirlpool France S.A.S - 2, RUE BENOIT MALON - BP300 - 92156 SURESNES CEDEX.

INFORMATIONS CONSOMMATEURS : Tél. 0 892 160 556* (0,34 €/mn)

*valable uniquement depuis la France

Pour faciliter la mise en oeuvre de la garantie, il est vivement recommandé de retourner à Whirlpool la carte garantie fournie avec l'appareil ou d'enregistrer votre achat sur le site Internet :

www.whirlpool.fr

Pour toute autre question, veuillez contacter le Service Après-Vente IKEA au 0820 10 0820 (0,118 €/mn).

Rappel des dispositions légales : « Garantie légale de conformité »

- Art. L.211-4. « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »
- Art. L.211-12. « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »
- Art. L.211-5. « Pour être conforme au contrat, le bien doit :
1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

« De la garantie des défauts de la chose vendue »

- Art. 1641. « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »
- Art. 1648. (1er alinéa). « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »



www.IKEA.fr

CONTRAT DE GARANTIE ET DE SERVICE APRÈS-VENTE

Décret n° 87-1045 relatif à la présentation des écrits constatant les contrats de garantie et de service après-vente (J.O.R.F. du 29 décembre 1987)

Préablement à la signature du bon de commande, le vendeur indiquera à l'acheteur les installations nécessaires pour assurer le branchement de l'appareil selon les règles de l'art.

Numéro de modèle et de série

Référence article :

Désignation :

Référence article :

Désignation :

Référence article :

Désignation :

Référence article :

Désignation :

Date de l'achat :

Le vendeur est tenu de fournir une marchandise conforme à la commande.

Livraison et mise en service.

Livraison à domicile : oui, si demandée par le client (selon modalités définies et mentionnées sur la facture d'achat ou le bon de commande).

Gratuite : non (tarif et modalités disponibles en magasin et fournis au client au moment de la commande ou de l'achat).

Mise en service : non

En cas de défauts apparents ou d'absence de notice d'emploi et d'entretien, l'acheteur a intérêt à les faire constater par écrit par le vendeur ou le livreur lors de l'enlèvement de la livraison ou de la mise en service.

Garantie légale (sans supplément de prix).

Voir « Rappel des dispositions légales » au dos.

Nota - En cas de recherche de solutions amiables préalablement à toute action en justice, il est rappelé qu'elles n'interrompent pas le délai de prescription.

La réparation des conséquences du défaut caché, lorsqu'il a été prouvé, comporte, selon la jurisprudence :

- Soit la réparation totalement gratuite de l'appareil, y compris les frais de main-d'oeuvre et de déplacement au lieu de la mise en service ;
- Soit son remplacement ou le remboursement total ou partiel de son prix au cas où l'appareil serait totalement ou partiellement inutilisable ;
- et l'indemnisation du dommage éventuellement causé aux personnes ou aux biens par le défaut de l'appareil. La garantie légale due par le vendeur n'exclut en rien la garantie légale due par le constructeur.

Litiges éventuels.

En cas de difficulté vous avez la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable, notamment avec l'aide :

- d'une association de consommateurs ;
- ou d'une organisation professionnelle de la branche ;
- ou de tout autre conseil de votre choix.

Il est rappelé que la recherche d'une solution amiable n'interrompt pas le délai de deux ans de l'art. 1648 du Code Civil (voir « Rappel des dispositions légales » au dos).

Il est aussi rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des tribunaux, le respect des dispositions de la présente garantie contractuelle suppose :

- Que l'acheteur honore ses engagements financiers envers le vendeur ;
- Que l'acheteur utilise l'appareil de façon normale; (*)
- Que pour les opérations nécessitant une haute technicité aucun tiers non agréé par le vendeur ou le constructeur n'intervienne pour réparation sur l'appareil (sauf cas de force majeure ou carence prolongée du vendeur).

*Voir la notice d'emploi et d'entretien et les conditions d'application de la garantie contractuelle.

GARANTIE CONTRACTUELLE	PRESTATIONS PAYANTES
PRIX : rien à payer en sus	PRIX : à l'intervention selon prix porté à la connaissance de l'acheteur
DURÉE : 5 (cinq) ans POINT DE DÉPART : à compter de la date d'achat chez IKEA	POINT DE DÉPART : à compter de l'échéance de la garantie contractuelle
RÉPARATION DE L'APPAREIL : <ul style="list-style-type: none">• remplacement des pièces : oui• garantie des pièces remplacées : non• main-d'oeuvre : oui• déplacement : oui• transport des pièces : oui• transport de l'appareil : oui• délai d'intervention : fonction du type de réparation et porté à la connaissance de l'acheteur avant intervention	RÉPARATION DE L'APPAREIL : <ul style="list-style-type: none">• remplacement des pièces : oui• garantie des pièces remplacées : non• main-d'oeuvre : oui• déplacement : oui• transport des pièces : oui• transport de l'appareil : oui• délai d'intervention : fonction du type de réparation et porté à la connaissance de l'acheteur avant intervention
REPLACEMENT OU REMBOURSEMENT DE L'APPAREIL (en cas d'impossibilité de réparation reconnue par le vendeur et le constructeur) : oui	REPLACEMENT OU REMBOURSEMENT DE L'APPAREIL (en cas d'impossibilité de réparation reconnue par le vendeur et le constructeur) : non

Cachet de l'entreprise

Signature du client

Meubles IKEA France S.N.C.,
425 RUE HENRI BARBUSSE - BP 129
78375 PLAISIR CEDEX



www.IKEA.fr